

## **Eléments à prendre en compte pour la réouverture de l'établissement**

Madame, Monsieur,

Votre enfant va revenir au lycée à partir de la semaine prochaine pour assister à des cours en présentiel. Le protocole sanitaire très lourd m'oblige à prendre certaines mesures destinées à assurer la sécurité de tous. Certaines contraintes pédagogiques sont également imposées, afin que ce retour ait un sens pour les apprentissages.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre collaboration.

**Chaque élève doit venir avec sa carte d'accès impérativement**  
**Un élève ne respectant pas ces règles ne sera pas admis à rester au lycée.**

### **Règles générales**

- Les journées de cours sont complètes, matin et après-midi (entre 6 et 8h de cours), par groupe de 15 maximum par classe.
- La présence est obligatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les journées ciblées.
- Le nombre limité d'élèves permet d'éviter une rentrée échelonnée. Les emplois du temps sont personnalisés et communiqués directement aux élèves et à leurs familles.
- Les élèves se rendront directement dans leur salle de cours en suivant les consignes d'un personnel.
- Les transports scolaires sont organisés comme d'habitude (retour à la normale)
- Un distributeur de gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée de chaque classe, tous les lavabos sont ouverts avec fourniture de savon liquide pour le lavage des mains.
- Les élèves restent de préférence dans la même salle toute la journée. Les professeurs se déplacent.
- Aucun échange de matériel n'est possible entre les élèves (stylos, calculatrices, manuels, feuilles, etc..). Chacun doit impérativement venir avec son matériel.
- Le masque est obligatoire pour tous. Il est demandé aux élèves d'amener deux masques lavables pour la journée.
- Chacun repart avec son masque et est chargé de l'entretien.
- Les temps de récréation seront conservés, les règles de distanciation sociale devront être scrupuleusement respectées dans l'enceinte du lycée.

### **Repas**

- Le self est ouvert et chaque élève peut déjeuner le midi sur les journées de présence. Le repas sera vendu au ticket, au prix de 3.65 euros, dans le respect des préconisations de la Région et des tarifs votés en conseil d'administration. Les services d'intendance passeront dans les classes pour fournir une carte d'accès en échange de cette somme. Chaque élève déjeunant au self devra donc venir avec 4 euros au lycée le matin.
- Dans le respect du règlement intérieur, il est interdit de pique-niquer dans l'enceinte du lycée. Un élève ne déjeunant pas au self devra déjeuner à l'extérieur du lycée.
- Un marquage au sol sera matérialisé pour l'attente au self.
- Les places assises seront également matérialisées, les élèves placés au fur et à mesure de leur arrivée par les personnels du lycée.
- Les couverts seront emballés individuellement dans une serviette.
- Il n'y aura pas de pain ou d'eau en libre service, ni d'accès au four micro-ondes.

Cordialement,

Le Proviseur  
François ANCEAU